

Conseil municipal du 21 décembre 2017

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD et David GUILLEMER, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (ayant donné pouvoir à Loïc REVEL), Sylvie ROBIN (ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS), Stéphanie CAUDRON (ayant donné pouvoir à Claudine MICLO), Roland ARNOLD et Vincent PERROQUIN.
Secrétaire de séance : Emmanuel CADE

Bâtiment service technique : Maxime LEBORGNE, adjoint, présente l'offre faite par l'entreprise SRTP (lot n° 1 du marché) pour le raccordement au réseau eaux usées du futur atelier du service technique et des réseaux AEP-PTT-EDF-EU des 3 autres lots.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 950,00 € H.T. (11 940,00 € TTC). Le Conseil Municipal valide cet avenant au lot n° 1 du marché.

Le Conseil Municipal valide également l'avenant au lot n° 2 présenté par l'entreprise BUDET pour modifier l'altimétrie du bâtiment afin de pouvoir raccorder les eaux pluviales en gravitaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 203,07 € H.T. (2 643,68 € TTC).

Réhabilitation et extension du presbytère : le Conseil Municipal prend acte des résultats du diagnostic technique amiante réalisé sur l'ancien presbytère et ses dépendances par le cabinet EXIM de Plancoët, et décide de faire réaliser les travaux de désamiantage nécessaires.

Maxime LEBORGNE, adjoint, présente l'estimatif détaillé par lot des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancien presbytère en mairie/médiathèque.

Il rappelle que la Commune a obtenu une aide du Département dans le cadre du Contrat de territoire pour les travaux de la médiathèque et propose de solliciter des aides de l'Etat pour l'ensemble du projet.

Le Conseil Municipal sollicite les aides suivantes pour la réalisation de ces travaux :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Dotation de soutien à l'investissement public local

et valide le plan de financement prévisionnel suivant pour un montant des travaux de 990 000 €

Subventions

- | | |
|---|-----------|
| • D.E.T.R (30%) | 297 000 € |
| • Dotation de soutien à l'investissement public local (20%) | 198 000 € |
| • Contrat de territoire (<i>uniquement médiathèque</i>) | 126 000 € |

Emprunt 200 000 €

Autofinancement 169 000 €

Salle omnisports : Maxime LEBORGNE, rappelle les dégâts de fuites d'eau de pluie rencontrés dans la salle omnisports depuis la réfection de la toiture par l'entreprise Sodimac. Malgré de nombreuses mises en demeure, et quelques interventions ponctuelles de cette société, les infiltrations perdurent. Un constat a été réalisé le 11 décembre dernier par Maître BOUCHERIT, huissier de justice à Dinan.

Le Conseil municipal prend acte du constat d'huissier du 11 décembre 2017, et décide de lancer une procédure judiciaire à l'encontre de la SODIMAC.

Travaux de peinture : suite au projet de rénovation de la salle polyvalente dite « salle 200 », le Conseil Municipal accepte l'offre faite par LE COMPTOIR DU PEINTRE de Trégueux pour la fourniture de la peinture pour un montant de 2 390,88 € H.T. (2 869,06 € TTC).

Alarme incendie salle polyvalente : le Conseil Municipal accepte l'offre faite par CALVEZ de Dinan pour la fourniture d'une nouvelle alarme incendie pour la salle polyvalente pour un montant de 163,95 € H.T. (196,74 € TTC).

Carrefour de Trois Croix : le Conseil Municipal approuve le projet effacement des réseaux basse tension du carrefour des Trois Croix ainsi que l'aménagement de l'éclairage public de ce carrefour.

Dans le cadre de ces travaux il convient également de réaliser l'effacement du réseau téléphonique.

Répartition de la dotation globale d'équipement- nouvelle longueur de voirie communale : Monsieur le Maire rappelle qu'un des critères retenus pour le calcul de la seconde fraction de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est celui de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Il indique que la voirie communale des lotissements n'a pas été intégrée dans la longueur actuellement prise en compte. Un recensement des longueurs de ces voies a été effectué. Le Conseil Municipal décide d'intégrer la voirie des lotissements dans la voirie communale pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement/DSR :

- Lotissement du Jard 2 tranches 755 mètres
- Lotissement Saint Roch 2 tranches 789 m.
- Lotissement Chateaubriand 730 m.
- Lotissement du Haut Bourg 518 m.
- Lotissement de La Combe 235 m.
- Lotissement Revel 50 m.

Soit un total de 3 077 mètres.

- Et approuve la nouvelle longueur de voirie d'un total de 58 478 mètres.

Installation classée : après avoir pris connaissance de l'arrêté de mise à l'enquête publique et du dossier de l'Installation Classée du Gaec de la Morinais, exploitée à CREHEN, au lieu-dit « La Morinais », en vue d'exploiter un élevage bovin de 250 vaches laitières, La Commune étant concernée par cette consultation car située dans le périmètre du plan d'épandage présenté dans le dossier, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du commissaire-enquêteur chargé de ce dossier.

Vente anciens panneaux de basket : les panneaux de basket de la salle omnisports ayant été remplacés, le Conseil Municipal décide de vendre les deux anciens panneaux au prix de 100 euros l'unité

Questions diverses

Point sur les travaux en cours : Présentation de photos des travaux en cours dans la rue Julien Coupé.

Compte Epargne Temps (CET) :

Proposition de mise en place d'un CET après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
Conditions :

- Obligation de prendre au minimum 20 jours de congés par an
- Possibilité d'abonder de 10 jours maximum par an
- 60 jours au maximum sur le CET. 20 premiers jours pris obligatoirement. Sur les 40 jours restants, 50 % (20 jours) pourront être rémunérés.
- Mise en place d'une date limite pour poser les congés sinon seront perdus.

Lecture de courriers :

- Dossier d'installation d'une antenne relai Free au lieu-dit « Lantillais »
- Contact en cas d'évènements constatés sur le réseau routier départemental : Appel au 112 ou au 17
- Population légale INSEE : Population municipale : 2 179 habitants
Population totale : 2 240 habitants